Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260114-07_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 1-2026
Délibération : 07-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le six janvier, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 15 puis 17 à partir de 19h15

Votants : 16 puis 18 à partir de 19h15

Pouvoirs : 1

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, DEBAYS Evelyne, RACOUET Philippe, GUILLOUCHE Elodie, LANOE Rudy, RIO Letitia, NAFTEUX Yvonne, LE TREHUDIC Samuel, SERAZIN Léonie, LABORDERIE Romain, BOULO DUGUÉ Céline.

Absent excusé : GABARD Sylvain, LEMIERRE Jim (donne pouvoir à Busson Jean-François).

Secrétaire de séance : GOURMIL Nathalie

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BP LOCATIONS

Rapporteur : Nathalie GOURMIL, 1ère adjointe.

La commune de Pleucadeuc s'est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration des pratiques d'entretiens et de désherbage de la voirie et des espaces verts.

Depuis 2011, une charte d'entretien des espaces des collectivités était mise en place par la Région Bretagne et était évaluée par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

En 2023, cette charte a été révisée pour y ajouter la charte + Nature qui vise à mettre en avant les actions de la commune en faveur de la réduction des déchets verts, de la gestion de l'eau, de la biodiversité et de la communication. Pour chaque critère, un nombre de points est attribué et permet d'évaluer la commune en fonction de trois niveaux.

Il existe également un label associé permettant une reconnaissance officielle. Ainsi, la commune aurait la possibilité d'utiliser le logo « Charte +NATURE » sur tous les supports de communication. Le label permet également de bénéficier d'outils de communication.

Le coût est de 100 € pour 5 ans.

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260114-07_2026-DE

Le SMGBO a réalisé un audit pour savoir sur quel niveau se situait la commune. Il s'avère que le niveau 2 est déjà atteint.

Il est proposé à l'assemblée de prendre une délibération concernant l'adhésion à cette charte ainsi que le label qui est associé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de renouveler son adhésion à la charte et de signer le label « Charte +NATURE ».

Vote à l'unanimité :
Pour : 17
Contre :
Abstention : 1 (Philippe RACOUËT)

Fait et délibéré, le 14 janvier 2025
Le Maire, Loïc BALAC.